

# APRES LE COLLEGE, LE LYCEE

**A**u moment où la réforme du collège est toujours aussi massivement rejetée, les professeurs savent bien que celle-ci sera prolongée au lycée, alors qu'ils subissent déjà les conséquences de la réforme Chatel : autonomie des établissements, accompagnement personnalisé, amputation des horaires disciplinaires, évaluation en cours d'année en langues...

D'ailleurs la mission d'information de l'Assemblée nationale sur les liens entre le lycée et l'enseignement supérieur a présenté un rapport le 8 juillet 2015. Il préconise un traitement de choc au nom de la lutte contre l'élitisme, la hiérarchie des formations, la reproduction sociale et de... l'austérité budgétaire. Le rapport parlementaire va bien plus loin que la réforme Chatel puisqu'il recommande le contrôle continu généralisé, déniegre l'enseignement disciplinaire, et, dans le cadre du décret Hamon du 20 août sur les obligations de service, assimile le professeur à un employé polyvalent de l'éducation nationale. C'est le lycée du socle commun que le rapport appelle de ses vœux.

C'est aussi le cadre d'une nouvelle contre-réforme : la Ministre se dit prête à rouvrir le dossier du lycée alors que jusqu'à présent le rapport de bilan du lycée Chatel préparé par ses services n'a même pas été publié.

## Socle commun, pédagogie de projet et lycée modulaire

Au nom d'une prétendue lutte contre l'élitisme, l'hégémonie de la filière S, et le manque d'attractivité de la filière professionnelle, le rapport envisage « un lycée polyvalent et modulaire » « fonctionnant sur la base d'un socle constitué de matières indispensables à la culture commune, assorti de trois ou quatre matières optionnelles. » Le socle commun, en vigueur au collège, fait pourtant l'objet d'une forte opposition de la part des collègues. Pourquoi le mettre en place au lycée ? Par ailleurs, le lycée modulaire impliquerait de fondre dans un lycée polyvalent les trois voies du lycée (générale, technologique et professionnelle) qui se partageraient « une dotation unique pour permettre une meilleure intégration des différents

corps d'enseignants et un décloisonnement de la répartition des services (...) »

« Développer la pédagogie de projet », c'est la proposition n° 28 du rapport. Que sont les EPI au collège sinon des « projets » qui prennent le pas sur l'organisation hebdomadaire des cours et sur l'enseignement disciplinaire ? Enfin, « pour sortir de la logique de séparation et de sélection des élèves, l'acquisition du socle s'effectuerait progressivement jusqu'en terminale, en partant de notions concrètes et à travers des pédagogies différenciées, et sans forcément recourir à l'abstraction. » (p. 32).

**Hétérogénéité ingérable, classes surchargées, disciplines mises à mal, formation au rabais.**



## Un bac maison, le bac de l'austérité

L'ECA pour les langues vivantes, instaurée par M. Chatel et maintenue par M. Peillon, a transformé les professeurs en concepteurs évaluateurs de leurs élèves, accroissant considéra-

blement leur temps de travail et les exposant à des pressions de toutes sortes. Le résultat, c'est le chaos. Mais pour que le lycée « prépare mieux au supérieur et à l'insertion », le rapport préconise de « le libérer de l'excès d'emprise du baccalauréat (...) : » et de « simplifier l'organisation de l'examen, [d'] alléger son coût en concentrant les épreuves finales sur un petit nombre de matières fondamentales (...) en instituant un contrôle continu sur les options (...) » (p.7) Enfin, le texte propose de construire des cursus modulaires, dotés de « crédits capitalisables et retranscrits en compétences acquises aisément identifiées par les entreprises » (p. 87).

**Fin des épreuves terminales, nationales et anonymes. A la place, un diplôme maison adapté au bassin d'emploi et obtenu par contrôle continu.**

### Allongement infini du temps de travail

Sans évoquer le taux d'encadrement des élèves, le rapport assigne aux professeurs diverses missions : le suivi individualisé des élèves en difficulté, l'orientation et la participation à des échanges avec le supérieur « sous la forme de journées pédagogiques, sur une base semestrielle, dûment intégrées aux obligations de service. » Or, reprenant le rapport de la Cour des comptes de février 2015, il déplore « la démarche d'individualisation [qui] semble en décalage avec l'organisation actuelle de l'enseignement ; la logique hebdomadaire des obligations de service, la tradition disciplinaire dans le second degré et la faiblesse du travail en équipe [qui] entravent en effet le déploiement des dispositifs. » (p. 43) Il regrette également « les

*différences statutaires entre les enseignants du secondaire et du supérieur, qui compliquent la mise en oeuvre d'enseignements communs et d'échanges de services. » (p. 49)*

**Flexibilité totale, temps de travail gratuit, transformation des enseignants en variables d'ajustement de l'austérité budgétaire dans l'Education nationale.**

Bloquer aujourd'hui la réforme du collège, c'est aussi revendiquer que les conséquences de la réforme Chatel soient annulées. C'est revendiquer le rétablissement des horaires disciplinaires et des dédoublements dans l'horaire national, l'annulation du contrôle en cours d'année en langues ; défendre le baccalauréat comme examen national sur épreuves disciplinaires, ponctuelles et anonymes.

C'est continuer à revendiquer le rétablissement des décharges statutaires et l'abrogation du décret Hamon qui les supprime, prétend imposer une multiplication des réunions et ouvre la voie à la mise en place d'une hiérarchie intermédiaire via les IMP.

C'est s'opposer à la mise en place demain du lycée du socle commun.

**Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir et à décider de la grève du 17 septembre à l'appel du SNFOLC, du SNETAA-FO, du SNES-FSU, du SNEP-FSU, de la CGT Educ'action, du SNALC, de SUD Education, du SUNDEP, du SNCL, du SIAES-FAEN et du CNGA CFE-CGC pour exiger l'abrogation de la réforme du collège.**

Le SNFOLC appelle les personnels à se réunir en AG partout : nous voulons gagner, la ministre doit reculer. Si la ministre ne répond pas le 17 septembre, alors la question se pose de continuer la grève.

FO appelle les personnels à en discuter dans toutes les AG. La FNEC FP-FO appelle toutes les catégories de l'Education nationale à la grève le 17 septembre et propose à toutes les fédérations d'y appeler ensemble.

